

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie la Mélodie (2014) Inc.	Numéro de permis 2019687	Date d'inspection Le 08 avril 2021	
Nom de l'établissement Garderie La Mélodie 3 (2014) Inc.		Numéro de téléphone (506) 532-1330	
Adresse 48 chemin Ohio Shediac NB E4P 2J9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Ashley Kelly		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	14 avr. 2021	
Commentaires : Un membre du personnel a un certificat de premiers secours expiré. L'employé est inscrit à un cours pour le 12 avril 2021. Jusqu'à cette date, le personnel travaillera avec un autre éducateur qui possède son certificat de premiers secours.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	08 avr. 2021	08 avr. 2021
Commentaires : Deux profils d'enfants n'avaient pas d'adresse de médecin. L'administrateur a envoyé un courriel aux parents et a reçu l'adresse au moment de l'inspection. Les profils des enfants sont maintenant complets. La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (v) les antécédents médicaux de l'enfant et une copie de son dossier d'immunisation ou une copie d'une exemption.	24(1)(b)(v)	08 avr. 2021	08 avr. 2021
Commentaires : Le dossier de vaccination manquait dans le profil d'un enfant. L'administrateur a envoyé un courriel au parent et celui-ci a immédiatement envoyé une copie par courriel. Elle a été imprimée et se trouve maintenant dans le dossier. La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	14 avr. 2021	
Commentaires : Un membre du personnel a un certificat de premiers secours expiré. L'employé est inscrit à un cours pour le 12 avril 2021. Jusqu'à cette date, le personnel travaillera avec un autre éducateur qui possède son certificat de premiers secours.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
47(1) L'exploitant d'un établissement agréé y refuse l'admission de l'enfant dans le cas où n'a pas été fournie une preuve suffisante de l'immunisation qu'exigent la Loi sur la santé publique ou ses règlements.	47(1)	08 avr. 2021	08 avr. 2021
Commentaires : Le dossier de vaccination manquait dans le profil d'un enfant. L'administrateur a envoyé un courriel au parent et celui-ci a immédiatement envoyé une copie par courriel. Elle a été imprimée et se trouve maintenant dans le dossier. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

Toutes les normes Covid-19 de la phase jaune ont été respectées lors de l'inspection.

original signé par  
Ashley Kelly

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 avril 2021

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Maryse Hébert

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 avril 2021

\_\_\_\_\_  
Date